

ACTE D'ENGAGEMENT

VILLE DE
BÉNODET

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

**ACTE D'ENGAGEMENT
(A.E.)**

ACCORD-CADRE en procédure adaptée passé en application des articles 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Maître de l'Ouvrage : Mairie de Bénodet
Place du Général de Gaulle
29950 BENODET
tel: 02.98.57.05.46 / fax: 02.98.57.07.32 / courriel: mairie@benodet.fr

Objet du marché : Travaux de signalisation horizontale

Lot n° : Unique **MARCHE n° :** T 180201

Remise des offres :

Date limite de réception : **13 avril 2018**
Heure limite de réception : **11h00**

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Bénodet
Place du Général de Gaule
29950 BENODET

Personne habilitée à donner les renseignements : Monsieur Le Maire de Bénodet

Ordonnateur : Monsieur Le Maire

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Receveur du Trésor Public de Fouesnant

ACTE D'ENGAGEMENT

ACCORD-CADRE de travaux à bons de commande suivant les seuils ci-dessous

Cadre réservé à l'Administration

| | |
|------------|--------------------|
| Lot Unique | |
| - maximum | 50 000 € HT |

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Signataire

Nom :
Prénom :
Qualité :

- Signant pour mon propre compte
 Signant pour le compte de la société

Nom et adresse:
.....
.....

- Signant pour le compte de la personne publique prestataire

Nom et adresse:
.....
.....

et

- Agissant en tant que prestataire unique
 Agissant en tant que membre du groupement défini ci-après

Solidaire Conjoint

Prestataire individuel ou mandataire du groupement

Raison sociale :
Adresse :
.....
.....
.....

ACTE D'ENGAGEMENT

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

Numéro au registre du commerce :

Ou au répertoire des métiers :

Code NAF :

ACTE D'ENGAGEMENT

En cas de groupement, cotraitant n°1

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

N° Reg. com. :

N° rép. Métiers :

Code NAF/APE :

Cotraitant n°2

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

N° Reg. com. :

N° rép. Métiers :

Code NAF/APE :

Cotraitant n°3

Raison sociale :

Adresse :

.....

.....

Code postal :

Bureau distributeur :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Numéro SIRET :

N° Reg. com. :

N° rép. Métiers :

Code NAF/APE :

ACTE D'ENGAGEMENT

- après avoir pris connaissance des pièces constitutives du présent accord-cadre, mentionnées ci-dessous et après les avoir acceptés, à savoir :

- a) Pièces particulières :
 - Acte d'engagement (A.E.)
 - Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)
 - Détail estimatif
 - Bordereau des prix unitaires (BPU)
 - Règlement de la consultation

- b) Pièces générales :

Les documents applicables étant ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix :

- Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables au présent marché.
- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) de Travaux applicables aux marchés publics.

Le prestataire déclare bien connaître les pièces. Celles-ci, bien que non jointes matériellement à l'accord-cadre, sont réputées en faire partie intégrante. Le prestataire ne pourra donc en invoquer l'ignorance pour se soustraire aux obligations qui y sont contenues.

- après avoir fourni l'ensemble des documents requis à l'appui de notre candidature,

Je m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 2 - PRIX

Le présent accord-cadre est conclu en euros (€).

2.1 Date d'établissement des prix du marché

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de remise des offres soit le mois de avril 2018.

2.2 Prix initial

L'accord-cadre est traité à prix unitaire.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres.

2.3 Prix de règlement

Les prix de règlement sont établis à partir des prix unitaires proposés par le titulaire dans le bordereau des prix unitaires (BPU).

Les prestations seront rémunérées par application du bon de commande établi suivant un devis réalisé en tenant compte du bordereau des prix unitaires.

ACTE D'ENGAGEMENT

Evaluation des travaux

L'évaluation de l'ensemble des travaux, telle qu'elle résulte du détail estimatif est :

Montant hors taxe euros en chiffres

Montant taxe incluse

.....
.....euros en lettres

2.4 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale présentable en nantissement ou cessible est ainsi de :

| |
|-------|
| euros |
|-------|

| |
|--------------------|
| euros taxe incluse |
|--------------------|

2.2. Options

Sans objet.

2.3. Sous-traitance

La sous-traitance de certaines parties de l'accord-cadre pourra s'effectuer sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 133 à 137 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les conditions d'acceptation des sous-traitants et l'agrément de ses conditions de paiement constituent des obligations prévues par l'article 3 de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 modifiée relative à la sous-traitance.

L'annexe au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par un sous-traitant payé directement, le nom de ce sous-traitant et les conditions de paiement du contrat de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans cette annexe constitue le montant maximal, ni révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement.

Cette annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification de l'accord-cadre ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

ACTE D'ENGAGEMENT

Le montant total, TVA incluse, des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

(en lettres) :

(en chiffres) :

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable de l'accord-cadre; les sommes indiquées à ce tableau correspondent au montant maximal, non révisable ni actualisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

| Nature des travaux | Montant des travaux (T.V.A. incluse) |
|--------------------|--------------------------------------|
| | |
| TOTAL | |

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrions présenter en nantissement est ainsi de :

(en lettres) :

(en chiffres) :

2.4. Variation des prix

les prix sont fermes et non révisable

ARTICLE 3 – DUREE DE L'ACCORD-CADRE

L'accord-cadre est conclu pour une période de un an à compter de la date de notification, reconductible une fois.

ARTICLE 4 – PAIEMENTS

Le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en en faisant porter le montant au crédit :

-du compte ouvert au nom de

- sous le numéro

- code banque code guichet

- clé

- à

- dans la monnaie de règlement suivante : l' euro

ACTE D'ENGAGEMENT

Toutefois, le Maître de l'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article 5 - AVANCE

Néant

Article 6 - RESILIATION EN CAS D'INEXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS

L'accord-cadre est résilié en cas d'inexactitude des renseignements fournis par le candidat retenu concernant sa situation sociale, fiscale, judiciaire et pénale.

A _____, le

Signature(s) et cachet(s) de l'(des) entrepreneur(s),

ACTE D'ENGAGEMENT

Cadre réservé à la personne publique

MONTANT DEFINITIF DE L'ACCORD-CADRE

Compte tenu de l'acceptation de(s) option(s) suivante(s) :

le montant de l'accord-cadre est fixé à :

| | |
|------------|-------------|
| Lot Unique | |
| - maximum | 50 000 € HT |

Visas :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A Bénodet, le

Le Maire,
Christian PENNANECH

➤ Date d'effet de l'accord-cadre :

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'accord-cadre le
(date de réception de l'avis).